



L'école Saint Hilaire est une école sous Contrat d'association. Ce contrat d'association oblige les communes à verser à l'école privée sous contrat un forfait par élève résidant dans sa commune. Si la commune possède une école publique et/ou privée, elle n'est pas tenue de verser ce forfait pour les familles choisissant une école hors commune.

L'école Saint Hilaire est financée par la contribution scolaire des familles soit 420 € et par le forfait communal de 1 337 €/élève pour les maternelles et de 456 €/élève pour les élémentaires résidents Nellezais. Aucune commune avoisinante ne lui verse de forfait ce qui induit un déficit de plusieurs centaines d'euros par élèves hors commune accepté. Néanmoins l'école accepte, en fonction des situations et de manière limitée l'inscription d'élèves hors commune.

Selon votre situation, vous pouvez contribuer à aider l'école via la contribution de solidarité ou le don en ligne. <https://www.ddec85.org/enseignement-catholique-85/don/don-en-ligne/> (Préciser Ecole Saint Hilaire-Ile d'Elle).

Vous pouvez également vous rapprocher de votre Mairie de résidence afin de demander le transfert du forfait communal. Merci d'avance pour votre soutien.

Nom et adresse de la famille :

.....

.....

Nombre d'enfants	Contribution de base mensuelle	Contribution de solidarité (Contribution de base + 3 € de contribution de solidarité)	Contribution de solidarité libre mensuelle (Contribution de base + ...€ de contribution de solidarité)	Total mensuel sur 12 mois
1	35 €	38 €	35 +
2	65 €	68 €	65 +
3	95 €	98 €	95 +
4	125 €	128 €	125 +

15 euros par élève seront prélevés sur la première mensualité pour participer à l'achat de supports pédagogiques.

Merci de compléter la ligne correspondant à votre situation et à votre choix.

Merci de joindre un RIB avec ce coupon réponse. Vous recevrez une facture annuelle.